

Mairie de Conliège

Compte-rendu de séance du conseil municipal

du Mercredi 13 février 2019 à 20 heures.

Présents : M. Roger REY, Maire, Mmes Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, M. Didier MENETRIER, adjoints, M. Patrick HALTER, Mme Florence RESTELLI, Mme Brigitte ROZ-BRUCHON, Mme Danielle TURBIARZ, M. Georges LAMBERT, M. Jean-Claude ROUSSEL.

Absents : Mme Alice BENICHO-CORDELLIER, M. Jean-Louis LEMARCHAL.

Secrétaire de séance : M. Didier MENETRIER

Procurations : M. Jean-Louis LEMARCHAL donne procuration à M. Didier MENETRIER.

1 - Approbation de la précédente séance du 19 décembre 2018 :

M. Patrick HALTER signale une erreur dans la délibération sur l'augmentation du prix de l'eau : augmentation de 0.020€ au lieu de 0.20€ par mètre cube, soit ancien tarif 0.310€/m³, nouveau tarif 0.330€/m³.

2 - Compte-rendu de la réunion du personnel communal :

Rapporteur : Didier MENETRIER

Au cours de cette réunion, chacun a pu s'exprimer sur son travail. Un dialogue riche a permis d'élaborer des actions pour améliorer les services.

3 - Procédure d'enquête publique dans le cadre du contournement de la vallée de la Vallière :

Pour information, Mr le Maire donne lecture du courrier envoyé par Mr BOIS, conseiller départemental, qui demande une enquête publique avant les travaux prévus cote de Montaigu.

4 - Le point sur les travaux :

Rapporteur : Colette GUILLEMAUT :

Coupe de deux sapins et décoration pour fêtes de NOEL, place de Lorette et place de la mairie.

Pose et remplacement batterie du radar pédagogique, confection composition plante dans un bac à la Croix de mission. Vidage régulier des seaux d'eau à l'église. Taille arbre école primaire. Déneigement école. Déneigement avec Entreprise RAYMOND, coupe d'arbres sur le chemin du Mont. Curage fossé du chemin de la gare. Inventaire vaisselle de la salle des fêtes.

Confection volet, local de rangement école maternelle. Changement et pose de plusieurs barillets de porte des locaux communaux.

Divers travaux de plomberie, changement détecteur de fumée appartement au 20 rue basse.

Travaux quotidiens récurrents.

5 - Délibération pour la carte avantages jeunes :

Pour 2019, Mme Colette GUILLEMAUT propose de reconduire l'offre de l'année précédente : gratuité de la carte pour les jeunes de 6 à 18 ans, nés entre 2001 et 2013.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

6 – Délibération sur la facturation des TAP :

Rapporteur : Mme GUILLEMAUT

Mme GUILLEMAUT propose de reconduire les mêmes tarifs que l'année passée, soit :

25 euros pour un enfant - 15 euros supplémentaires pour le 2^{ème} enfant – 10 euros supplémentaires pour le 3^{ème} enfant, tarifs applicables pour l'année scolaire 2018-2019.

Le conseil approuve à l'unanimité cette délibération.

7 - Le point sur les projets :

Rapporteur Mme Michèle ANTOINE

L'entreprise Charpente couverture zinguerie THIERY LAURENT a démarré mercredi 13 février 2019 le bâchage provisoire de la charpente de l'église NOTRE Dame dans l'attente des travaux définitifs.

8 – Ecole : demande de subvention pour la classe verte de maternelle :

La classe de maternelle va partir 3 jours à LAMOURA. A la demande de subvention demandée, Mr le Maire propose de donner un accord de principe, accepté par le conseil municipal. Le montant à attribuer sera déterminé ultérieurement en fonction du financement.

9 – Délibération sur l'augmentation des loyers des logements communaux :

Point annulé car déjà traité.

10 - Délibération sur la modification du PLU pour l'extension de la carrière :

Rapporteur : Mme Michèle ANTOINE

Dans le cadre du contrat de foretage, Mme ANTOINE signale la nécessité de modifier le PLU compte tenu du projet d'extension de carrière sur notre commune portant une partie de la zone N, de 10 ha qui passe en zone naturelle et une partie de la zone A de 0,5 ha qui passe en zone agricole.

Cette évolution sera conduite au moyen de la procédure de modification simplifiée telle que définie aux articles L 153641 et L153-48 du code de l'urbanisme. Mme ANTOINE en déroule les principales étapes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

11 - Présentation du nouveau règlement de la cantine garderie :

Rapporteur : Colette GUILLEMAUT

Plusieurs modifications ont été apportées au règlement de la cantine-garderie. Un exemplaire sera remis à chaque parent pour lecture. Une attestation de prise en compte de ce règlement sera à retourner dans la boîte aux lettres de la cantine-garderie.

12 – Compte-rendu du conseil communautaire d'ECLA :

Mr le Maire informe le conseil municipal des principaux points abordés : Adhésion de la commune de Baume-les-Messiers à ECLA, création d'un campus numérique à Lons dans les locaux de l'ancien centre de tri, attributions de compensation pour l'année 2019, convention de financement avec Scènes du Jura, etc. Le compte rendu du conseil communautaire est disponible à la mairie.

13 – Le grand débat : position de l'AMF :

Mr le Maire lit le communiqué de l'AMF et précise que les maires seront facilitateurs en cas de demande de débat public mais en aucun cas ils ont l'obligation d'en organiser un.

14 – Questions diverses :

-Vente de bois : Mr le Maire informe le conseil municipal d'une note de la direction générale de l'ONF qui charge celle-ci de l'encaissement des ventes de bois à la place des communes ; le remboursement se faisant ultérieurement après déduction des charges. Mr le Maire donne lecture d'une motion de l'AMF faite au gouvernement à ce sujet, et propose de prendre la même motion pour la commune.

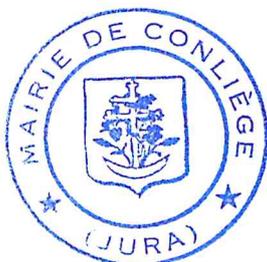
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette motion.

-Activité de l'Agence Postale Communale : Didier MENETRIER fait le point sur l'activité de l'APC pour 2018 ; la fréquentation est sensiblement égale par rapport à l'année précédente malgré des fermetures plus fréquentes dues à des arrêts maladie.

-Didier MENETRIER demande de déplacer la date de la commission des finances initialement prévue le 13 mars 2019. Elle est fixée au 14 mars 2019 à 18H en mairie.

-Colette GUILLEMAUT propose de renouveler une convention avec la SPA. La décision sera prise après réponse de la SPA.

Clôture de la séance à 22h15.



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Roger REY", is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Roger REY